

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : Cession au profit de l'association Gan Ami de la partie de l'immeuble 19/21
rue Aldebert à 13006 Marseille qu'elle loue par bail à construction**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la cession au profit de l'association GAN AMI, au prix de 2 230 000 €conforme à l'avis du Domaine avec utilisation de la marge de négociation, des seuls locaux qu'elle loue par bail à construction dans l'immeuble 19/21 rue Aldebert et 40/42 rue St Suffren à 13006 Marseille, le Département conservant la propriété des 20 places de stationnement qu'il utilise et des 35 emplacements qui sont mis à disposition de l'Etat dans ledit immeuble,
- d'autoriser la signature de l'acte de vente correspondant, du compromis si besoin est, du règlement de copropriété ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction ; il est ici précisé que le bail à construction ne prendra fin qu'au jour de la signature de l'acte de vente.

La recette d'un montant de 2 230 000 €sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Les éventuels frais annexes non connus à ce jour seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**